



AGIRC-ARRCO

Rendez- nous nos 40 milliards € !



C'est quoi ?

AGIRC-ARRCO est le régime de retraite complémentaire de tous les salariés du privé (industrie, commerce, bâtiment ...) et de certains salariés de droit privé dans la fonction publique.

Un pactole incroyable

AGIRC-ARRCO dispose de 85,6 milliards € de réserves financières, en augmentation importante ces dernières années. Un pactole sur lequel le gouvernement voudrait bien mettre la main.

Trop, c'est trop !

Pour la CGT, il est prudent qu'une caisse de retraite dispose de réserves pour faire face à un événement exceptionnel. Par exemple, lors du Covid, il a fallu payer les retraites alors que les cotisations étaient en chute libre à cause du chômage partiel.

Mais rien ne justifie un pactole de 85,6 milliards € correspondant à 10 mois d'avance, alors que la moitié suffirait largement pour la sécurité du système.

C'est l'argent des salariés !

Pour amasser ce pactole, AGIRC-ARRCO ponctionne les salariés au-delà de ce qui est nécessaire pour payer les retraites.

La cotisation prélevée sur nos fiches de paie dissimule une augmentation continue du prix du point qui diminue chaque année le nombre de points que l'on acquiert.

Cela passe inaperçu. Mais c'est comme si au marché, pour le même prix vous n'avez plus un kilo de légumes mais seulement 800 grammes, puis 700, puis 500.

Autant dire que cela nous prépare des retraites au régime sec !

C'est l'argent des retraités !

Chaque année, AGIRC-ARRCO grignote le pouvoir d'achat des retraités, avec une revalorisation inférieure à l'inflation, à la hausse des prix.

Les retraités se serrent la ceinture alors que le coffre-fort d'AGIRC-ARRCO déborde !

A noter : Cette « sous-indexation » impacte aussi les salariés puisque, par rapport à l'inflation elle fait perdre de la valeur aux points qu'ils ont déjà acquis.

Ca suffit !

Le Conseil d'Administration AGIRC-ARRCO composé du patronat et des syndicats se réunit le 17 octobre 2025 à Paris :

Va-t-il poursuivre

➔ Pour les salariés, la hausse du prix du point et la baisse des droits qu'ils acquièrent ?

➔ Pour les retraités, le grignotage de leur pouvoir d'achat ?

Le Conseil d'Administration va-t-il enfin mettre fin à ces injustices en utilisant progressivement la réserve excédentaire ?

La CGT propose

➔ **Pour les salariés**, le gel du prix d'achat du point, et une Garantie Minimale de Points pour que la cotisation garantisse des retraites convenables et que les augmentations de salaire permettent de regagner plus de points et d'améliorer sa retraite !

➔ **Pour les retraités**, une augmentation de 10 % en rattrapage des pertes de ces dernières années, et pour l'avenir des augmentations au moins équivalentes à celles des salaires et des prix.

Minoration : un scandale !

Dans le cas général, pour calculer sa retraite complémentaire, on multiplie le nombre de points que l'on a acquis par leur « valeur de service » fixée chaque année par le Conseil d'administration.

Mais pour celles et ceux qui n'ont pas une carrière complète, et qui ont donc peu de points, AGIRC-ARRCO applique un coefficient de minoration !

C'est la double peine, qui pénalise principalement les femmes et maintient des retraites au ras des pâquerettes.

La CGT exige l'abandon de cette minoration !

Salariés, retraités, Agir ensemble pour gagner !

Les représentants CGT au Conseil d'Administration AGIRC-ARRCO défendront vos revendications lors de la réunion du 17 octobre.

Mais, pour avoir plus de poids et faire reculer le patronat, nous avons besoin de vous.

Comme partout en France :

- ➔ **Signez la pétition ci-dessous**
- ➔ **Participez à la délégation qui se rendra à l'antenne locale AGIRC-ARRCO, 7 rue de Richelieu à Belfort (vers la piscine Pannoux).
Vendredi 17 octobre à 10H30**

Pétition

Rendez-nous nos 40 milliards € !

NOM	Prénom	X salarié	X retraité	Code Postal	Signature